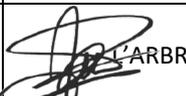


	PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA COVID 19 Mise à jour SAISON 2021-2022
ACTIVITE	SOPHROLOGIE
Type de pratique	Individuelle Collective
<u>Référent COVID</u>	L'Animateur est le référent COVID pour son activité. Il est responsable de la bonne application des mesures sanitaires prises par l'ARBR, pour lui-même et ses élèves.
	Les mesures sanitaires, dont le port du masque et la présentation du passe sanitaire sont régis par des mesures nationales et/ou préfectorales susceptibles d'évolution. Les adhérents et les animateurs seront informés des changements, et le site www.arbr.fr onglet COVID sera mis à jour.
<u>Protocole Adhérent</u> - Passe Sanitaire et Pièce d'Identité (âge > 12 ans) - Masque (âge > 6 ans) - Serviette - Gel Hydro-alcoolique (Gel HA) - Chaussures réservées à l'activité	Pour tous les adhérents, le port du masque est obligatoire pendant les temps d'attente et de déplacement et recommandé pendant la séance, hors exercices de respiration. L'adhérent : <ul style="list-style-type: none"> - Arrive à l'heure en tenue adaptée à l'activité et attend à l'extérieur du bâtiment, en respectant la distanciation, que l'Animateur vienne ouvrir la porte d'Entrée de la véranda. - présente son Passe Sanitaire à l'Animateur et a sur lui une pièce d'identité, en cas de contrôle par une personne habilitée ; - Attend pour entrer que le dernier élève du cours précédent soit sorti. - Entre et sort rapidement de la salle par les portes ouvertes par le Professeur. - Apporte dans un sac des chaussures réservées pour l'activité - Se lave les mains avec du savon ou du Gel HA avant et après le cours. - Dépose ses effets personnels sur le dossier de sa chaise en respectant les règles de distanciation. - Ne stationne pas dans la véranda.
<u>Protocole Animateur</u> - Passe Sanitaire et Pièce d'Identité - Masque - Gel HA - Fiche de présence - Registre Mairie si présent	Le port du masque dans la salle est obligatoire, hors exercice de respiration. Il est systématique dès lors que les règles de distanciation avec l'élève ne peuvent être garanties. Respecte une distance de 2 m du groupe d'élèves pendant l'enseignement <ul style="list-style-type: none"> - Se désinfecte ou se lave les mains au début et à la fin de chaque cours ; - Vérifie la validité du Passe Sanitaire de chaque participant à l'entrée du hall ; - Verrouille et déverrouille la porte d'entrée, fait sortir les adhérents du cours précédent avant de faire entrer les adhérents du cours suivant ; - S'assure de la désinfection des mains par les élèves ; - Dépose lui-même le gel HA dans la main des enfants ; - Dispose les chaises en respectant la distanciation selon les consignes en vigueur - Renseigne la fiche de présence des élèves pour chaque séance ; le Registre d'occupation des salles si présent. - Aère la salle à chaque fin de la séance.
<u>Protocole Matériel</u> - Désinfectant virucide - Essuie-tout	L'Animateur organise en fin de cours avec les adhérents la désinfection des matériels, mobiliers utilisés avec un produit virucide (à base d'alcool à 70° ou eau oxygénée). Le matériel utilisé pour les enfants est désinfecté si possible. Il est mis en « quarantaine » pendant 7 jours, jusqu'au cours suivant.
<u>Protocole locaux</u>	Salle municipale St René - entretien par la Ville d'Orvault
Date et Version du document	V2 – 01 Janvier 2022
Signatures	 L'ARBR L'Animateur